

AAP SHS 2017

Association France Alzheimer

Maladie d'Alzheimer et Maladies Apparentées

Appel à projets

« Sciences Humaines et Sociales »

(AAP SHS 2017)

Subventions allant jusqu'à 50.000 Euros

Il est recommandé aux candidats de lire attentivement le présent document avant de soumettre un projet.

**Soumission des projets :
du 27 Mars au 29 Mai 2017 (Midi)**

<http://aap.francealzheimer.org>

(Aussi accessible à partir du site de l'association www.francealzheimer.org)

Pour tout renseignement : aap@francealzheimer.org

Mots clés :

Maladie d'Alzheimer, maladies apparentées, parcours, stratégies, fragilité, vulnérabilité, éthique, société, aspects économiques, psychologie, actions innovantes, activités psychosociales, évaluation, soins, autonomie, dépendance, thérapie, accompagnement, prise en charge non médicamenteuse...

AAP SHS 2017

SOMMAIRE

1. Avant-propos.....	3
2. Caractéristiques des AAP France Alzheimer.....	4
3. Champs de l'AAP Sciences Humaines et Sociales 2017.....	5
4. Modalités de sélection des projets.....	7
4.1. Procédures.....	7
4.2. Critères de recevabilité du projet.....	8
4.3. Critères de non éligibilité des projets.....	9
4.4. Critères d'évaluation des projets.....	9
5. Dispositions particulières.....	9
5.1. Partenariats.....	9
5.2. Suivi et valorisation du projet par France Alzheimer.....	10
5.3. Financement.....	10



AAP SHS 2017

1. Avant-propos

1.1. L'Union France Alzheimer et maladies apparentées

La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées touchent des centaines de milliers de personnes en France. L'Union nationale des associations France Alzheimer et maladies apparentées, seule association nationale reconnue d'utilité publique dans le domaine de la maladie d'Alzheimer, accompagne les familles et les personnes malades pour mieux vivre la maladie, sensibilise l'opinion publique et les pouvoirs publics au travers des actions de communication et de plaidoyer, contribue aux avancées de la recherche scientifique et forme les bénévoles et les professionnels de santé pour améliorer la prise en soins. Présente dans 92 départements de France métropolitaine d'outre-mer à travers son réseau d'associations locales, France Alzheimer et maladies apparentées s'appuie également sur environ 2000 bénévoles actifs, 19 000 adhérents et plus de 150 000 donateurs.

1.2. Sa politique de soutien à la Recherche

- Un souhait : faire progresser la Recherche scientifique

Le souhait de France Alzheimer et maladies apparentées est naturellement de faire progresser la Recherche scientifique sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées.

Dès 1988, l'Association faisait office de précurseur en matière de soutien à la recherche sur la maladie en attribuant deux bourses à deux équipes de recherche.

Depuis 2011, l'association engage **plus d'1 million d'Euros chaque année** pour soutenir les équipes de chercheurs dans le cadre de ses appels à projets (AAP). En 2016, France Alzheimer et maladies apparentées a financé quatorze nouveaux programmes de recherche.

Depuis la création de ses bourses, l'association a consacré plus de 10 millions d'euros à la recherche et participé au financement de plus de 300 programmes. L'association a ainsi joué un rôle important dans le développement de la recherche thématique « Alzheimer ». Elle n'est pas étrangère aux avancées enregistrées ces 15 dernières années et apparaît aujourd'hui comme un acteur-clé de l'écosystème scientifique français sur le sujet.

Le soutien de la recherche découle d'une politique volontariste de l'association et de tous ses partenaires, particuliers, entreprises et son réseau départemental.



AAP SHS 2017

- Une volonté : soutenir les familles en soutenant la Recherche

En soutenant la Recherche, France Alzheimer et maladies apparentées soutient l'espoir de milliers de familles confrontées à la maladie. En soutenant la recherche, elle prend toute la mesure de ce qui constitue aujourd'hui un véritable enjeu de santé publique. C'est pourquoi le soutien à la recherche scientifique est une des quatre missions statutaires de l'Union.

L'association se propose de créer un véritable pont entre les familles et le monde scientifique en favorisant les échanges et le partage d'expériences (personnelles et professionnelles). France Alzheimer et maladies apparentées se pose en relais d'informations aussi bien des familles vers les chercheurs (problématiques de terrains, besoins et attentes des familles...) que des chercheurs vers les familles (actualités, avancées de la Recherche...).

- Une stratégie : un investissement à long terme au service de l'excellence scientifique et de l'innovation

Chaque année, l'association participe au financement de 10 à 15 nouveaux programmes scientifiques. L'association veille à assurer un impact optimal des dotations sur la réalisation des projets tout en répartissant son effort financier.

Engagée dans une **action pérenne**, France Alzheimer et maladies apparentées soutient **une recherche visant des objectifs à court et à long termes. Autrement dit, pour aujourd'hui et pour demain**. En cela, elle soutient tous les champs disciplinaires liés à la maladie d'Alzheimer et aux maladies apparentées, en sciences médicales et en sciences humaines et sociales.

France Alzheimer et maladies apparentées souhaite directement contribuer au développement des connaissances et à l'aboutissement de la recherche pour la mise en place rapide de thérapies et de modalités de prises en soin, qu'elles soient médicamenteuses ou non-médicamenteuses, pour permettre aux personnes malades et à leurs familles d'affronter la maladie.

2. Caractéristiques des appels à projets (AAP) France Alzheimer

L'association France Alzheimer et maladies apparentées mène une politique volontariste en faveur de la recherche depuis plusieurs années. En lien direct avec les professionnels du secteur

AAP SHS 2017

sanitaire et social mais aussi et surtout avec les familles, l'association souhaite favoriser l'émergence de solutions nouvelles (techniques, pratiques, scientifiques...).

France Alzheimer et maladies apparentées a pour vocation d'aider au développement de la recherche ainsi qu'au transfert et la diffusion de ses succès pour une amélioration rapide des connaissances et des pratiques.

Cette politique s'inscrit également dans une démarche de promotion du dynamisme et de la compétitivité de la communauté scientifique française. Pour une communauté scientifique pleinement engagée et pour la mise en place rapide de thérapies et de modalités d'accompagnement efficaces qui amélioreront le quotidien des familles et des personnes malades.

Dans ce cadre, les appels à projets France Alzheimer visent à financer :

- Des projets d'équipes de recherche publique situées sur le territoire national.
Le terme « équipe » pouvant désigner soit une équipe seule, soit des équipes en partenariat,
- Des projets à fort potentiel scientifique s'insérant dans une démarche de recherche et susceptibles d'améliorer significativement les connaissances sur la maladie d'Alzheimer et/ou les maladies apparentées,
- Des projets méthodologiquement robustes,
- Des projets novateurs visant à explorer des pistes originales (en ce qui concerne les sciences médicales notamment),
- Des projets présentant des arguments et des modalités d'applicabilité sur le terrain (par les associations départementales France Alzheimer et maladies apparentées), notamment en ce qui concerne les Sciences Humaines et Sociales.

3. Champ de l'AAP Sciences Humaines et Sociales 2017

L'appel à projets concerne tous les champs des sciences humaines et sociales. Il s'adresse donc à de nombreuses disciplines : la psychologie, la sociologie, l'anthropologie, la philosophie, le droit, l'économie ou encore l'orthophonie, la neuropsychologie, la démographie, l'architecture, les sciences infirmières, ... (Liste non- exhaustive)

AAP SHS 2017

L'aide accordée à un projet sélectionné pourra atteindre 50 k€.

Les projets présentés devront :

- Nécessairement répondre à une ou des questions de recherche à l'aide d'une démarche scientifique,
- **Obligatoirement intégrer une démarche d'évaluation** : une méthode quantitative incluant des analyses statistiques adaptées est attendue. Les recherches uniquement qualitatives, basées sur de petits échantillons ne seront pas retenues,
- Permettre d'établir des diagnostics de situation et/ou apporter des éclairages et/ou proposer des actions concrètes,
- Nécessairement s'inscrire dans une démarche d'applicabilité : vers des préconisations pour une meilleure qualité de vie et un juste accompagnement des personnes malades et de leur famille.

Seront particulièrement appréciés les projets de recherche orientés sur les parcours des personnes atteintes d'une maladie d'Alzheimer. Des premiers signes de la maladie jusqu'à l'institutionnalisation.

- L'annonce du diagnostic : Personne malade/aidant familial/médecin traitant/ associations,
- Les accompagnements conjoints : Domicile/centre de jour/MAIA/SSIAD/ESA/SAAD/professionnels de santé/thérapies non médicamenteuses/combinaison...
- La vie institutionnelle : Ehpad, PASA, UHR, Unités spécialisées....

Le conseil scientifique « Sciences Humaines et Sociales » souhaite encourager la réflexion autour de concepts transversaux entre continuité, rupture et qualité de vie :

- Les interactions entre le malade, ses aidants, les professionnels, les associations, les institutions (problématiques en lien avec la communication avec les personnes malades, la prise en compte des potentialités...),
- Les technologies de l'information et de la communication .

La prise en compte des dimensions éthiques sera attendue.

A propos des nouvelles technologies :

Une volonté pour France Alzheimer de promouvoir des travaux de recherche, de réflexion et d'analyse qui permettront de mieux intégrer les nouvelles technologies dans la prise en charge globale de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées.

- Analyses et évaluation des impacts spécifiques de l'usage des technologies existantes (bénéfices/risques, apports/pertes),
- Amélioration des pratiques professionnelles,

AAP SHS 2017

- Modélisation de plans d'aide et d'accompagnement,
- Méthodes structurées de préconisation et d'aide à la décision.

La réflexion pourra être envisagée sous tous les aspects : économiques, éthiques, psychologiques...

France Alzheimer et maladies apparentées n'a pas pour vocation le financement du développement d'un nouveau produit et/ou un service dans le cadre de cet appel à projets.

4. Modalités de sélection des projets

4.1. Procédures

La sélection des projets se déroulera en deux phases :

- Phase 1 : Présélection des projets sur lettre d'intention,
- Phase 2 : Sélection des lauréats à partir d'un dossier complet.
(Uniquement pour les porteurs de projets présélectionnés à la phase 1)

Étapes :

(Voir notice d'instructions pour plus de détails)

1. Examen de la recevabilité du dossier,
2. Présélection des projets par le Conseil Scientifique de France Alzheimer,
3. Envoi d'une notification de résultat (*présélection ou non présélection*) à tous les candidats par voie électronique (*à l'adresse indiquée lors de la soumission du projet*).
Les porteurs de projets présélectionnés seront invités à compléter leur dossier,
4. Expertise des dossiers complets (experts extérieurs et Conseil Scientifique),
5. Etablissement d'un classement final par le Conseil Scientifique de France Alzheimer et validation des propositions de financement par le Conseil d'Administration de l'Association,
6. Envoi d'une notification de résultat à tous les porteurs de projets en lice par voie électronique (*à l'adresse indiquée lors de la soumission du projet*),
7. Mise en place du financement.

AAP SHS 2017

Calendrier de l'appel à projets :

Ouverture de l'appel à projets	Lundi 27 Mars – 09 :00*
Date limite de soumission des projets	Vendredi 29 Mai – 12 :00*
Présélection des projets	Juin 2017
Date limite de saisie des dossiers complets	Fin Juillet 2017
Expertise des dossiers complets	Septembre 2017
Sélection des lauréats	Décembre 2017

* heure de Paris

4.2. Critères de recevabilité du projet

- Le projet :

- Doit être soumis **en français**, dans les délais impartis, via la plateforme dédiée, (<http://aap.francealzheimer.org>) (accessible à partir du site internet de l'association www.francealzheimer.org),

- Le coordonnateur du projet :

- Ne doit pas être membre du Conseil Scientifique Sciences Humaines et Sociales de France Alzheimer,
- Doit être un chercheur statutaire ou contractuel (post-doctorant éligible, le contrat de travail devant couvrir la durée du projet proposé) ou un professionnel du secteur sanitaire et social,

Le cas échéant d'un chercheur statutaire ou contractuel, celui-ci doit appartenir à un organisme de recherche public français (EPIC, EPST, Université...) au moment de la mise en œuvre du projet.

La présence et l'intégration effective conditionneront la mise en place finale du financement. Les candidatures de chercheurs du secteur privé ne seront pas recevables. Néanmoins, des équipes privées seront acceptées dans le cadre de collaboration. La majorité de la réalisation du projet devant toutefois relever de l'équipe coordinatrice.

- Ne doit pas avoir déjà reçu un financement France Alzheimer dans les deux dernières années (AAP 2015 – AAP 2016),
- Ne doit pas être en cours de financement par France Alzheimer.

Important :

Toutes les candidatures font l'objet d'une vérification des critères de recevabilité. Les dossiers qui ne respecteront pas ces critères seront considérés comme non-recevables et ne pourront pas être examinés.

AAP SHS 2017

4.3. Critères de non éligibilité des projets

Les propositions recevables sont toutes examinées par le Conseil Scientifique Sciences Humaines et Sociales de France Alzheimer. Le projet doit entrer dans le champ de l'appel à projets et être de qualité suffisante.

Les projets dont les objectifs sont décalés par rapport aux réalités de la pratique actuelle ou ne tenant pas compte des avancées acquises seront inéligibles.

4.4. Critères d'évaluation des projets

Le Conseil Scientifique établira une présélection des projets éligibles devant être soumis à une évaluation approfondie menée par des experts extérieurs.

La présélection sera avant tout fondée sur la qualité scientifique du programme.

Les critères de présélection incluront également une évaluation de l'expérience de chacun des partenaires dans leur domaine d'expertise, le cas échéant.

Important :

Une attention particulière sera donnée :

- **Aux aspects méthodologiques,**

Dans tous les cas, la présentation du projet devra s'appuyer sur une littérature scientifique solide et de dimension internationale.

Le coordonnateur devra veiller à décrire précisément sa méthodologie, notamment, les populations visées, les critères d'inclusions, la taille des échantillons et les traitements statistiques envisagés, le cas échéant, ainsi que la méthode de l'évaluation de la recherche,

- **Aux aspects de valorisation et d'applicabilité des résultats.**

5. Dispositions particulières

5.1. Partenariats

- Le projet peut être mené par une équipe individuelle ou en partenariat avec d'autres équipes (4 maximum).
- Des laboratoires basés à l'étranger pourront être impliqués dans le partenariat. Néanmoins, en cas de sélection du projet, le financement France Alzheimer sera exclusivement versé à l'équipe coordinatrice.

AAP SHS 2017

Rappel: *l'équipe coordonnatrice doit obligatoirement appartenir à un organisme de recherche public français (EPIC, EPST, Université...).*

5.2. Suivi et valorisation du projet par France Alzheimer

Les projets retenus feront l'objet d'un suivi scientifique et budgétaire par France Alzheimer durant toute la durée de leur exécution et jusqu'à un an après leur terme.

Le suivi scientifique comprend :

- Un rapport d'avancement intermédiaire,
- Un rapport final de recherche,
- La rédaction de 2 articles de vulgarisation scientifique pour l'Association au sujet du projet financé,

5.3. Financement

Les dotations prévues dans le cadre de l'appel à projets « Sciences Humaines et Sociales » 2017 pourront aller jusqu'à 50 K€. Néanmoins, il n'est pas exclu que des projets soient retenus pour un financement inférieur à celui-ci ou à celui demandé.

Le financement attribué par l'association France Alzheimer sera versé sous forme d'une subvention selon les dispositions de la convention signée entre France Alzheimer et l'organisme gestionnaire du financement.

Le paiement de la subvention s'effectuera en trois versements :

- Un premier versement à la signature de la convention de financement,
Le montant du premier versement correspondra à 50% du montant total de la subvention.
- Un deuxième versement conditionné par la remise d'un rapport d'activité intermédiaire en bonnes et dues formes qui sera validé par le Conseil Scientifique de l'association.
Le montant du deuxième versement correspondra à 40% du montant total de la subvention.
- Un troisième versement à l'échéance de la convention conditionné par la remise d'un rapport d'activité final en bonnes et dues formes.
Le montant du troisième versement et s'élèvera donc à 10% du montant total et correspondra au solde de la subvention.

Rappel important : *Dans la majorité des cas, le financement France Alzheimer ne constituera qu'un financement partiel du projet de recherche. Il est donc demandé aux candidats de prévoir des sources de cofinancement adaptées.*

Les demandes de financement pourront inclure l'achat de moyens matériels (fonctionnement, équipement) mais aussi le recrutement de personnel sous contrat à durée déterminée (CDD). Néanmoins, les indemnités de fin de contrat (et autres allocations) ne pourront être financées par la subvention France Alzheimer.

Les frais de missions devront être limités à 5% du budget.



AAP SHS 2017

Les frais de gestion ne pourront pas excéder 5% du budget.

Seule l'équipe coordinatrice assurera la gestion des fonds alloués et, le cas échéant, la répartition auprès des équipes partenaires.

Le financement par France Alzheimer ne libère pas les partenaires du projet de leurs obligations liées à la réglementation, aux règles d'éthique et au code de déontologie applicables à leur domaine d'activité.

6. Pour candidater

Tous les projets devront être soumis via <http://aap.francealzheimer.org> dans les délais impartis.

Instructions techniques détaillées accessibles sur le site.

Pour tout renseignement : aap@francealzheimer.org